

Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 27 mars 2020

Coronavirus – Nouvelle adaptation de l'offre des tpg

Les Transports publics genevois (tpg) appliqueront un horaire du dimanche dès le 1^{er} avril 2020. Cette décision s'explique par un recul de la fréquentation. Elle vise aussi à maintenir une offre de base à terme, compte tenu des problèmes de main-d'œuvre et de maintenance anticipés.

Les Transports publics genevois (tpg) annoncent une nouvelle adaptation de leur offre. Cette décision sera mise en œuvre à partir du mercredi 1 er avril 2020 et ce jusqu'à nouvel avis. Les tpg réagissent, en accord avec l'Office cantonal des transports (OCT) de l'Etat de Genève, face à une situation exceptionnelle. Comme tous les acteurs du transport en Suisse, ils connaissent un effondrement du nombre de leurs clients. La fréquentation des tpg a baissé de 75% par rapport à la normale depuis la mi-mars. En moyenne, ils transportent actuellement environ 200'000 voyageurs par jour en semaine, contre plus de 800'000 lors des journées les plus chargées des mois de janvier et février 2020. Ce chiffre est même descendu à 120'000 voyageurs ces derniers jours. Les tpg anticipent aussi des problèmes de main-d'œuvre et de maintenance de leur flotte dus aux circonstances actuelles.

Distanciation sociale

L'offre planifiée à partir du 1er avril 2020 correspond à l'exploitation assurée habituellement le dimanche par les tpg, avec un renforcement ponctuel aux heures de pointe du matin et du soir destiné aux pendulaires qui doivent se rendre sur leur lieu de travail. Une offre qui implique une baisse d'environ 50% par rapport à l'horaire normal. Ce dispositif répond au maintien d'une offre de transport minimum, tout en respectant les mesures de distanciation sociale entre citoyens exigées par les autorités sanitaires.

La baisse décidée par les tpg fait suite à une première diminution de 40% mise en œuvre au début de la semaine (lundi 23 mars 2020), en concertation avec les opérateurs suisses et l'Office fédéral des transports (OFT). L'analyse approfondie des statistiques de fréquentation et le renforcement des mesures au niveau fédéral ont invité les tpg à agir à nouveau en réduisant l'offre actuelle de 10%. Les tpg n'écartent pas une troisième baisse dans un avenir proche qui impliquerait la création d'une offre inédite, compte tenu du ralentissement vécu par l'agglomération genevoise.

Adaptation du réseau des tpg

L'application de ce nouvel horaire réduit implique une adaptation du réseau des tpg (voir ci-dessous). Les lignes supprimées seront rétablies dès que les conditions le permettront. A noter que les lignes transfrontalières, dont le fonctionnement est fortement dépendant des conditions de circulation aux douanes, peuvent connaître des ajustements de service à courte échéance.

Jour	Horaire	Adaptation du réseau des tpg
Du lundi au vendredi	Horaire dimanche avec	<u>Lignes interrompues</u> : 36, 39, 56, 59, 62, 63, 75,
	des renforts ponctuels	76, 77, 78, T, Express 5+, E+, G+ et Noctambus.
	aux heures de pointe	Exceptions: lignes 64, M, N circuleront seulement
Samedi et dimanche	Horaire dimanche	sur le territoire français la semaine sur la base
		d'un horaire samedi.

Compte tenu de ces changements importants, les tpg invitent leurs clients à consulter les bornes situées aux arrêts, les applications mobiles des tpg ou le site internet www.tpg.ch avant tout déplacement. Ils n'écartent pas le risque de modifications d'exploitation temporaires. Enfin, ils conseillent l'achat de titres de transport par voie électronique et le respect des règles émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFS) qui recommandent à la population en général d'éviter les trajets inutiles en transports publics.

Pour de plus amples informations au sein des Transports publics genevois (tpg) : François Mutter, porte-parole des tpg

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la col·lectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.